SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2023

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 05 décembre, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12	**Membres votants : 09**
Membres présents : 08	**Vote par procuration : 01**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Pascal WACQUET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO) qui a donné pouvoir à Jacques-André DELACRE, Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Sébastien LECAILLE (CCPL), Daniel ROBE (CCRA), Eric BIAT (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Brigitte HAVART

13 - 2023 BUDGET GENERAL – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'article L. 1612-1 du C.G.C.T. précise : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Considérant que le budget du SYMVAHEM ne sera pas voté en tout début d'année 2024, et compte tenu des opérations d'investissement en cours pour lesquelles des facturations pourraient intervenir, le comité syndical décide à l'unanimité (9 voix pour 0 contre) de retenir les montants suivants en autorisation de dépenses :

BUDGET GENERAL			
Chapitre	Libellé	Budget 2023	Crédits autorisés
20	Immobilisations incorporelles	231 488 €	57 872 €
21	Immobilisations corporelles	22 000 €	5 500 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Thierry ROUZÉ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 21 DEC. 2023
Le Président,

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2023

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2023

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 05 décembre, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12	**Membres votants : 09**
Membres présents : 08	**Vote par procuration : 01**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Pascal WACQUET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO) qui a donné pouvoir à Jacques-André DELACRE, Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Sébastien LECAILLE (CCPL), Daniel ROBE (CCRA), Eric BIAT (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Brigitte HAVART

14 – 2023 INTERVENTION DU CABINET ISL

Le Président informe que le cabinet ISL est intervenu pour une journée d'échange sur le territoire (visite des sites ORD et réunion en salle à Audrehem) le 13 octobre 2023 avec les membres du bureau et les Maires concernés.

Cette visite avait pour but de discuter des adaptions possibles du scénario d'aménagement retenu par le Conseil le 06 juillet 2023.

Cette prestation étant hors marché, le cabinet demande une participation à hauteur de 1250 euros HT.

Le conseil syndical décide à l'unanimité (9 voix pour et 0 contre) de valider la participation du cabinet ISL.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Thierry ROUZÉ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 21 DEC. 2023
Le Président,

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2023

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2023

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 05 décembre, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12	**Membres votants : 09**
Membres présents : 08	**Vote par procuration : 01**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Pascal WACQUET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO) qui a donné pouvoir à Jacques-André DELACRE, Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Sébastien LECAILLE (CCPL), Daniel ROBE (CCRA), Eric BIAT (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Brigitte HAVART

15 – 2023 TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'UN TECHNICIEN

Vu la délibération du comité syndical du 06 juillet 2023 portant sur le choix du scénario concernant le projet d'aménagement des ouvrages de ralentissement dynamique, le Président rappelle que pour poursuivre cette mission, il est nécessaire de se doter d'un agent contractuel à plein temps pour assurer le suivi des études.

Pour optimiser le portage du projet, cette création de poste doit s'accompagner d'un transfert d'une partie des missions du poste occupé par Elodie Maurice qui pourra ainsi assurer le pilotage du projet. Les missions ainsi transférées portent sur les actions de restauration et d'entretien de la Hem et ses affluents.

Aussi, il est proposé que ce poste soit axé sur les missions suivantes :

- Suivre les actions de restauration et d'entretien entreprises par l'intermédiaire de prestataires,
- Rédiger les cahiers des charges, assurer la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics,
- Rédiger les dossiers réglementaires, les dossiers de demandes de financement,
- Rédiger les notes techniques, les comptes-rendus,
- Suivre les chantiers de travaux
- Suivre les études relatives au projet d'ouvrage de ralentissement dynamique
- Contribuer aux actions de communication du syndicat

Il est à noter que la création de ce poste sera effectuée par le Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Une convention sera signée avec le syndicat afin de détailler les modalités de financement concernant ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité (9 voix pour et 0 contre) la création du poste qui sera pris en charge au sein des effectifs du Parc Régional des Caps et Marais d'Opale.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Thierry ROUZÉ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 21 DEC. 2023
Le Président,

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2023

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2023

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 05 décembre, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12	**Membres votants : 09**
Membres présents : 08	**Vote par procuration : 01**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Pascal WACQUET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO) qui a donné pouvoir à Jacques-André DELACRE, Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Sébastien LECAILLE (CCPL), Daniel ROBE (CCRA), Eric BIAT (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Brigitte HAVART

16 -2023 RACHAT DU TERRAIN DE L'ANCIENNE PISCICULTURE DE AUDENFORT

En 2014, la commune de Clerques et l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France (EPF) ont signé une convention définissant les conditions d'intervention de l'EPF et les modalités de cession du terrain de l'ancienne pisciculture aussi appelé le « Gué de Audenfort »

Dans le cadre de cette opération, la commune de Clerques a sollicité l'EPF pour procéder à l'acquisition du foncier. La commune de Clerques s'est engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF.

L'EPF a réalisé des travaux de rétablissement de la continuité écologique de la HEM, notamment la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces aquatiques. Ces travaux comprenaient la démolition de l'ancienne pisciculture et la création d'un bras de

contournement en place de la pisciculture. Aujourd'hui ces travaux sont terminés et l'EPF souhaite revendre ces parcelles.

La commune de Clerques a délibéré le 22 septembre 2023, pour autoriser le Syndicat a racheté les parcelles concernées d'une surface totale de 6512 m² pour un montant de 20 868.25 euros TTC

Le prix de cession correspond au prix de revient du portage foncier, lequel est constitué :

- des prix et indemnités de toute nature payés lors de l'acquisition aux propriétaires et aux ayants-droits, des frais divers d'acte et de procédure d'acquisition,
- des charges supportées pendant la durée de détention des immeubles (impôts fonciers, charges d'entretien, de surveillance et de gardiennage,...)
- des frais accessoires liés à la cession des biens par l'EPF,
- sous déduction des produits perçus par l'EPF.

Auquel il y a lieu d'ajouter un forfait destiné au règlement des frais engagés par l'EPF entre le jour où le prix a été calculé et le jour de signature de l'acte de vente. Ceci exposé, et après en avoir délibéré le conseil syndical décide à l'unanimité (9 voix pour et 0 contre) d'autoriser le Président à :

- procéder à l'achat des biens repris ci-dessus auprès de l'EPF et de signer l'acte de vente auprès du notaire désigné,
- de procéder au paiement des frais de cession qui sont détaillés en annexe 1,
- de solliciter l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le financement de cette acquisition et signer tout document relatif à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Thierry ROUZÉ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 21 DEC. 2023
Le Président,

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2023

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2023

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 05 décembre, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12	**Membres votants : 09**
Membres présents : 08	**Vote par procuration : 01**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Pascal WACQUET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO) qui a donné pouvoir à Jacques-André DELACRE, Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Sébastien LECAILLE (CCPL), Daniel ROBE (CCRA), Eric BIAT (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Brigitte HAVART

17 – 2023 PLAN D'URGENCE FAISANT SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2023

A la suite des événements d'inondation et de coulées de boues du mois de novembre subies dans le Pas-de-Calais et le Nord, L'Agence de l'Eau Artois Picardie a débloqué une aide exceptionnelle visant à réaliser des travaux d'urgence sur le territoire des communes reconnues en état de catastrophe naturelle. Il est précisé que ces travaux d'urgence pourront être portés par des personnes morales de droit public. Parmi les compétences du Symvahem les thématiques suivantes en fond partie :

- Retrait des embâcles dans les cours d'eau et gestion préventive de la ripisylve,
- Restauration écologique des berges de cours d'eau,
- Remise en état des protections rapprochées et mise en défens de cours d'eau,
- Restauration des aménagements favorables aux habitats aquatiques,

- Restauration des ouvrages de libre circulation piscicole et sédimentaire,
- Restauration des zones humides,
- Réparation et confortement des digues lorsqu'elles font partie d'un ouvrage ayant fait l'objet d'une participation financière précédemment accordée par l'Agence,
- Remise en état des ouvrages d'hydraulique douce,
- Ramassage des déchets dans les cours d'eau et les zones humides (hors coût de l'évacuation, transport et valorisation ou élimination) ;

Il est précisé que les travaux suivants ne sont pas éligibles :
Curage des plans d'eau et des voies d'eau (cours d'eau, canaux, wateringues, watergangs, fossés)

- Installation et fonctionnement de tout dispositif de pompage et d'évacuation des eaux,
- Dispositif de protection individuelle.

La participation financière sera versée sous forme de subvention et ne pourra excéder 80 % du coût des travaux.
Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à l'unanimité (9 voix pour et 0 contre) de :
Le conseil syndical décide à l'unanimité de :

- valider les actions à mettre en place dans le plan d'urgence pour un montant plafond de 182 000 euros
- signer les devis des entreprises et tous documents relatifs à ces travaux d'urgence,
- déposer les demandes de subventions

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Thierry ROUZÉ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 21 DEC. 2023
Le Président,

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2023

SYNDICAT MIXTE